0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 01/04/2021
Réuni le : 08/04/2021
Sous la présidence de : Odile Noaillon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier
Année d'exercice : 2020
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : [ ]
Réserves :
Avec réserves [ ]
Sans réserve [X]
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Noaillon
Prénom : Odile
Signé le: 09/04/2021 09:37:27

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : COMPTE-RENDU DU CA DU 08 FEVRIER 2021

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 25
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 01/04/2021
Réuni le : 08/04/2021
Sous la présidence de : Odile Noaillon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le compte-rendu du CA du 08 Février 2021.

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Compte-rendu du CA du 08 Février 2021 approuvé à l'unanimité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Noaillon
Prénom : Odile
Signé le: 09/04/2021 09:37:24

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 24
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 01/04/2021
Réuni le : 08/04/2021
Sous la présidence de : Odile Noaillon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GATO : convention d'adhésion au Groupement de commandes de denrées alimentaires (lots pairs) et de droguerie pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2023, approuvée par les membres du CA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Noaillon
Prénom : Odile
Signé le: 09/04/2021 09:37:21

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ORDRE DU JOUR

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 01/04/2021
Réuni le : 08/04/2021
Sous la présidence de : Odile Noaillon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'ordre du jour modifié du CA du 08 Avril 2021.

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Ordre du jour modifié du CA du 08 Avril 2021 approuvé à l'unanimité (ajout d'une question diverse des parents d'élèves : projet de préau)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Noaillon
Prénom : Odile
Signé le: 09/04/2021 09:37:18

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0830019V
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MARIE MAURON
851 ROUTE DE FREJUS
83440 FAYENCE
Tel : 0494606480

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 01/04/2021
Réuni le : 08/04/2021
Sous la présidence de : Odile Noaillon
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2020 comme suit :

[X] Sur un compte de réserve unique
[ ] Avec subdivision
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Noaillon
Prénom : Odile
Signé le: 09/04/2021 09:37:15

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.